

Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE

Reçu à la préfecture	Mis en ligne le
de Gironde le	
31/03/2025	01/04/2025
n°033-213302813-20250	
331-25MERAJPT00120-	

AR

Le Maire de la Ville de MERIGNAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'arrêté municipal en date du 8 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire, Délégué aux Ressources Humaines-Administration Générale et Adjoint de quartier, notamment pour la signature de tous documents relevant de ces secteurs,

Considérant l'absence de Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire, du 1er au 6 avril 2025 inclus,

Dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale,

ARRETE

Article 1

Durant la période d'absence de Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire, Délégué aux Ressources Humaines-Administration générale et adjoint de quartier,

 délégation est donnée, du 1^{er} au 6 avril 2025 inclus, à Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale.

Article 2

Délégation lui est donnée pour la signature et l'expédition des affaires courantes dans ce secteur d'activités.

Article 3

Tous les documents signés par Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale, dans le cadre de la présente délégation de fonction seront signés :

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Christine EWANS

Conseillère Municipale

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°25MERAJPT00110 du 26 mars 2025.

Article 6

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde,
- publié sur le site Internet de la Ville

et dont une ampliation sera transmise aux intéressés.

Alain ANZIANI

Maire de Mérignac